



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....32

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2018/145

**Théâtre de la Maison du
Peuple Convention de
Mécénat entre la commune
de Millau et la Sarl Galzin
Saison 2018-2019**

ETAIENT EXCUSES : Bernard NIEL , Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Thierry SOLIER, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

PROCURATIONS : Bernard NIEL pouvoir à Maryse DAURES, Nathalie FORT pouvoir à Anne GAUTRAND, Patrice GINESTE pouvoir à Elodie PLATET, Dominique DUCROS pouvoir à Bérénice LACAN, Thierry SOLIER pouvoir à Karine ORCEL

ETAIENT ABSENTS :

Madame Laaziza KECHKECH est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 27 septembre 2018, que la convocation du conseil avait été publiée le vendredi 14 septembre 2018



Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

- Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,
- Considérant que depuis 3 ans, un club de mécènes s'est développé pour soutenir l'activité du Théâtre,
- Considérant que la Sarl Galzin souhaite continuer à soutenir la programmation artistique du Théâtre de la Maison du Peuple par un acte de mécénat pour la saison 2018/2019,
- Considérant qu'une convention de mécénat a donc été élaborée, qui en fixe les modalités :
- Considérant que la Sarl Galzin versera à la ville de Millau, dans le cadre de la programmation « Saison 2018/2019 » la somme de 2 200 € (deux mille deux cents euros). Cette somme sera affectée au budget de la ville de Millau et plus particulièrement au fonctionnement du Théâtre de la Maison du Peuple. Cette opération ne sous-entend aucun engagement formel pour la Ville, autre que la mise à disposition de 30 places à des spectacles de la Saison pour la Sarl Galzin plus 10 invitations sur le spectacle « Tanguy Pastureau » le samedi 20 octobre 2018, ainsi que la présence du logo de l'entreprise sur les produits de communication et sur le matériel de promotion du Théâtre de la Maison du Peuple.

Après avis favorable de la Commission Culture du 11 septembre 2018, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la convention de soutien de la saison 2018/2019 du Théâtre de la Maison du Peuple par la Sarl Galzin,
2. D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de mécénat ci-annexée ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette recette sera versée sur le budget 2018 de la ville de Millau

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

